



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 12 septembre 2024  
Procès-verbal n°318

Présent-e-s : M. Frédéric Bieri (président)  
M. Sylvain Fuser (vice-président)  
Mme Corinne Maison (secrétaire)  
Mme Magali Besse Giorgi  
Mme Deborah Brindley  
Mme Mitzi Carmona  
M. Didier Maison  
Mme Nina Frossard  
M. Stefano Giacometti  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Eva Keifflin  
Mme Ana Ménétrety  
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 317 de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Pétition pour l'extension du dispositif tpg flex
5. Proposition du maire relative à l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires 2024
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

**Le président** ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

### 1. Approbation du PV n° 317 de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est approuvé par 9 « oui » et 4 abstentions.

### 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

**Le président** communique les décisions de l'Assemblée générale (AG) de l'Association des communes genevoises (ACG) du 26 juin 2024, relatives à l'octroi ou au financement par le Fonds intercommunal :

- d'une subvention d'investissement de Frs 10'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- du financement du bibliobus intercommunal ;
- d'une enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Frs 1'500'000.- ;
- d'une enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Frs 350'000.- ;
- d'investissements informatiques généraux pour un montant de Frs 1'00'000.- ;
- d'une participation aux charges de fonctionnement du GIAP d'un montant de Frs 7'400'000.- ;
- d'une subvention de Frs 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- d'une participation au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du bibliobus intercommunal.

**Le président** rappelle qu'il s'agit d'une communication de l'ACG aux communes, qui peuvent bénéficier de certaines de ces décisions, comme celle concernant les places de crèche. Le Bureau du Conseil municipal propose au Conseil municipal de ne pas user de son droit d'opposition.

### 3. Communications du maire et des adjoints

**M. Mottet** fait savoir

- que six opérations électorales auront lieu en 2025, soit les 9 février, 23 mars et 13 avril (élections municipales), 18 mai, 28 septembre et 30 novembre. Les personnes intéressées à tenir le local de vote sont invitées à se manifester auprès de l'administration. **M. Fuser** se représente avec plaisir à la fonction de président pour toutes les opérations électorales pour lesquelles il est éligible.
- que le rapport administratif 2023 est désormais disponible et sera envoyé au Conseil municipal sous format électronique. Celles et ceux qui souhaitent une version papier sont priés de la demander en réponse au message électronique qui sera envoyé prochainement.
- que l'inauguration pour l'installation des bancs financés par la Fondation Gelbert aura lieu le mardi 24 septembre, à 18h, à l'emplacement du banc situé au pignon de l'immeuble du 1, route d'Epeisses (giratoire Epeisses – Moulin-Roget).

**M. Baudin** informe :

- que la commune a attribué 1'000 francs à la Chaîne du Bonheur à la suite des intempéries subies début juillet par les cantons du Valais et du Tessin.
- que l'événement « Faites du sport » 2024 se déroulera le samedi 21 septembre au groupe scolaire et dans les alentours, de 10 à 16h.
- qu'il est chargé d'organiser une rencontre et de former un jury pour l'attribution du Mérite d'Avully 2024. Le jury sera composé du président du Conseil municipal, de deux autres membres du Conseil municipal, si possible issus de la commission culture, sports et loisirs et d'un habitant d'Avully. **Mmes Frossard et Keiflin** se proposent pour faire partie du jury.

**M. Dethiollaz** indique :

- que, comme déjà annoncé, l'association Noctambus sera dissoute au 31.12.2024. Le financement des transports nocturnes tels que développés à travers Noctambus fera l'objet de discussions au sein de l'ACG.
- qu'un pommier est mort dans le verger situé à côté du groupe scolaire. Deux nouveaux arbres, dont le choix de l'essence sera laissé au service adéquat, seront plantés dans la même zone.
- que, comme indiqué avant l'été, la phase de démarchage plus concrète concernant le projet de chauffage CAD-Gennecy débute. Les propriétaires et représentants de propriétaires sont invités à une séance le 1<sup>er</sup> octobre, durant laquelle leur seront exposés les avantages et les objectifs du projet.
- que la commission de l'environnement se réunira lundi 16 septembre, à 18h30 et recevra M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets, pour répondre aux questions de la commission sur la supposée présence de PFAS dans les eaux souterraines de la zone de la Touvière.
- que de nombreux changements ont été opérés ces dernières semaines au niveau de l'éclairage public. Les travaux commandés pour la rénovation des éclairages publics ont été effectués. La programmation actuelle effective est une programmation qui s'allume ou s'éteint selon les sondes crépusculaires des SIG, en fonction de l'heure du lever et du coucher du soleil. De 22h à minuit, l'éclairage bascule en mode 50% et de minuit à 5h, il s'éteint totalement pour se rallumer à 5h. Cette programmation est effective dans la zone de Gennecy. A travers le crédit voté par le Conseil municipal, cette programmation sera élargie aux mâts d'éclairage qui se trouvent dans la zone de l'école, ainsi qu'autour de la mairie. La quasi-totalité de l'éclairage public communal sera alors de nouvelle génération, consommant ainsi moins. Sur les routes cantonales, soit sur la route d'Avully et sur la route du Moulin-Roget, le canton a procédé à l'extinction totale de certains éclairages publics, à l'exception des passages-piétons qui restent allumés, sans éclairage différencié en fonction des heures. Il existe en résumé actuellement trois modes de fonctionnement : le mode du canton avec seulement les passages-piétons allumés, le mode appliqué à Gennecy et Epeisses avec cette alternance d'horaires pour allumer ou éteindre et le mode village avec l'ancien système qui éteint l'éclairage entre 22h et 5h au moyen d'impulsions réseau. Les travaux ont cependant été commandés pour qu'un seul système uniforme fonctionne sur la commune à terme.

#### **4. Pétition pour l'extension du dispositif tpgFlex**

**Le président** indique que la commune a reçu une pétition le 29 juillet, dont il donne lecture :

« Les habitants d'Avully souhaiteraient être desservis le week-end et les jours fériés par les tpgFlex. Les Avulliotés, visiteurs et acteurs de la vie économique doivent pouvoir se déplacer et organiser de la meilleure manière possible leur logistique. Partout dans le canton, tout est accessible en moins de 15 minutes. Cependant, sans ce flex, cela nous est impossible. »

**Le président** fait ensuite savoir que **M. Mottet** a adressé le 8 août 2024 un courrier de réponse aux pétitionnaires, précisant entre autres que les décisions concernant l'offre tpg sont du ressort des tpg et non pas de la commune d'Avully. L'offre dépend elle-même des impératifs du canton, traduits à travers un contrat de prestations, dont celui pour la période 2025-2029 est aujourd'hui entré dans sa phase d'adoption. **M. Mottet** ajoute que, dès réception de la pétition, l'exécutif a immédiatement pris contact avec la présidente des tpg, qui était présente à Avully, lors de la fête nationale et qui a évoqué cette pétition dans son discours. Il convient de relever que les tpgFlex ont été mis en place pour éviter d'avoir des bus qui circulent à peu près vides. Pour le moment, ce système est toujours en phase de réglage, les tpg mesurant l'utilisation qui en est faite. Sur demande de l'exécutif, **le président** demande au Conseil municipal si les termes du courrier de réponse de **M. Mottet** sont suffisants ou si des compléments ou une réponse différenciée est souhaitée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal estime que le courrier de réponse est suffisant.

## 5. Proposition du maire relative à l'ouverture de divers crédits budgétaires supplémentaires 2024

**M. Mottet** précise que le Conseil municipal est saisi d'une demande de divers crédits budgétaires supplémentaires pour 2024 pour trois éléments qui n'ont pas été prévus au budget 2024 et qui ont été regroupés en une seule demande. Il s'agit de l'achat de bennes pour la récupération des déchets en remplacement des deux bennes qui ont été volées à Avully. Les bennes ne sont pas assurées, car l'assurance coûte très cher. Des honoraires complémentaires pour l'étude de réfection du pont d'Eaumorte sont par ailleurs sollicités. Comme ce pont est ancien et a un caractère patrimonial, il nécessite des études plus approfondies qu'imaginées à l'origine pour trouver la bonne solution quant à sa réfection. Les coûts seront partagés avec la commune de Cartigny. Enfin, le routeur du réseau de la mairie, datant d'au moins 10 ans, doit être remplacé, ce qui n'était pas non plus prévu.

*Vu que, comme indiqué lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai dernier, la commune a été victime en une nuit du vol de deux bennes servant au dépôt de déchets valorisables et vu que l'acquisition de deux nouvelles bennes ne pouvait être reportée en 2025.*

*Vu que la réfection du pont d'Eaumorte, opération conjointe avec la commune de Cartigny, a nécessité de nombreuses demandes complémentaires et supplémentaires de la part des services étatiques et vu que cela implique que le bureau d'ingénieurs désigné poursuive son mandat, notamment pour valider certaines options qui aboutiront à la constitution du dossier pour l'ouverture d'un crédit d'investissement.*

*Vu que le commutateur (routeur-switch) indispensable au fonctionnement informatique de l'administration communale ne sera plus couvert par la garantie de pouvoir se procurer des pièces et éléments en cas d'entretien ou de panne et ce, dès 2025 et vu que l'administration ne peut fonctionner sans informatique et qu'il a été décidé en conséquence de ne pas attendre 2025 pour procéder au renouvellement de ce matériel,*

*Vu que les dépenses décrites n'ont pas pu être prévues au moment de l'élaboration du budget 2024 et que les comptes budgétaires idoines ne sont donc pas suffisamment dotés,*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,*

*sur proposition du maire,*

### **par 13 voix pour, le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour un montant total de Frs 30'710.- qui seront imputés dans le compte de résultat 2024 sur les comptes suivants :*

N° du compte	Montant (Frs)	Concerne
7301.00.31110.00	13'610	Achat bennes pour récupération de déchets
6150.00.31320.01	10'800	Honoraires étude réfection pont d'Eaumorte
0220.00.31130.00	6'300	Routeur - switch
<b>Total</b>	<b>30'710</b>	

2. *De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

Par 13 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

## 6. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue. Aucune question orale n'est posée.

## 7. Divers

*Chemin forestier menant à Cartigny*

**Mme Besse Giorgi** s'interroge : la commune peut-elle procéder à une réfection du chemin forestier qui mène à Cartigny, pas nécessairement en faisant venir une entreprise, mais peut-être en faisant appel à des étudiants ou à des scouts ? **M. Dethiollaz** indique que ce chemin a été refait il y a 5-6 ans par l'équipe de la protection civile. La commune travaille effectivement parfois avec des scouts ou des entreprises de réinsertion. Un technicien communal se rendra sur place pour évaluer la situation.

### *Goûter de St-Nicolas*

**Mme Maison** propose que le Conseil municipal organise un goûter de la St-Nicolas qui pourrait avoir lieu le 7 décembre. Les habitants seraient invités à créer une maison en pain d'épices et à l'installer sur un décor de village à Gennecy. En fin d'après-midi, tout le village pourrait déguster les pains d'épices et boire un vin chaud. **Mme Frossard** pense que l'école pourrait participer à ce projet. Si **Mme Keiflin** apprécie la proposition, elle estime qu'il convient de constituer un groupe pour déterminer la meilleure manière de réaliser ce projet.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent la constitution d'un groupe pour réaliser la proposition de **Mme Maison**.

### *Remerciement*

**M. Fuser** tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation du merveilleux voyage en Espagne que le Conseil municipal a fait à l'occasion de cette fin de législature. La cohésion était bonne entre tous les participants et il a été précieux de partager des moments conviviaux. Le Conseil municipal applaudit.

### *Tpg et heures de pointe*

**Mme Ménétrey** a deux enfants qui sont scolarisés au Cycle d'orientation et qui prennent le bus aux heures de pointe. Le bus est souvent plein et elle se demande si les tpg auraient une solution à ce problème. Si elle a la possibilité de s'adresser elle-même aux tpg, elle pense qu'un courrier de la commune aurait un plus grand impact. **M. Dethiollaz** s'est fait la même réflexion en voyant un grand nombre de militaires quitter Bernex à 6h du matin et monter tous ensemble dans le tram. Même s'il paraît difficile d'obtenir des modifications concernant les bus, l'exécutif écrira aux tpg pour relever cette remarque et les sensibiliser à ce problème. **M. Mottet** souligne que la place d'exercices d'Epeisses est utilisée non seulement par l'armée, mais aussi par la police et par des troupes de sauvetage. Il sait que le commandant de la place souhaite précisément inciter les utilisateurs du site à emprunter les transports publics. Il serait donc adéquat de signaler aux tpg que les bus sont utilisés de manière plus importante que prévue. **Mme Carmona** est utilisatrice des transports publics. Le problème relevé aujourd'hui a toujours existé, comme dans les trains d'ailleurs. Pourquoi ne pas demander aux tpg de prévoir des bus aux quarts d'heure aux heures de pointe ? **Mme Brindley** se souvient que les collégiens disposaient de bus réservés, que ce soit le matin, à midi ou à 16h. Elle n'a pas compris pourquoi les tpg ont supprimé ce service. **M. Dethiollaz** souligne que la raison est certainement une question d'économie, car lorsque deux bus se rendent à la campagne uniquement pour les écoliers et repartent sans passagers, cela représente deux trajets à vide. Quant aux bus aux quarts d'heure, ils ont un coût. Le nombre de bus est prévu d'après le nombre de personnes qui montent et qui descendent. Il est cependant possible de rendre les tpg attentifs à cette problématique, même si la marge de manœuvre est faible. Rebondissant sur la question des tpgFlex et celle des bus aux quarts d'heure, **M. Fuser** précise tout de même qu'entre 7h30 et 8h15, 3 bus K partent en direction de la ville, ce qui représente bien un bus toutes les 15 minutes environ. Plus largement, il estime cependant que si l'on considère qu'il faut promouvoir la mobilité la moins impactante possible, l'offre doit être attractive et donc, être améliorée s'il le faut. Une taille et une fréquence appropriées font partie de ces potentiels d'amélioration. **M. Fuser** suggère que les communes échangent entre elles de cette transition modale lors des rencontres intercommunales et incite aux autorités exécutives d'agir sans tarder. **M. Mottet** prend acte de toutes les remarques.

### *Interrupteurs des WC de la salle de judo*

**Mme Besse Giorgi** a constaté qu'un interrupteur des cabines WC pour les femmes dans la salle de judo est parfois allumé lorsqu'elle arrive à la salle. Il n'est pas automatique et il faut appuyer pour allumer ou éteindre la lumière. Bien qu'elle sache que des travaux de rénovation du bâtiment sont envisagés, elle a tenu à le signaler. **M. Baudin** confirme que le bâtiment fera l'objet d'une rénovation importante, mais que les études viennent de commencer et peuvent durer un certain temps. Il prend donc note de la remarque et verra ce qu'il est possible d'effectuer temporairement. Il informera le Conseil municipal en temps voulu.

### *Jardin Robinson*

**Mme Keiflin** informe que le programme du Jardin Robinson est disponible.

### *Communication de l'exécutif*

**M. Fuser** revient sur une communication qu'a faite par **M. Dethiollaz** à propos de la tenue prochaine d'une commission de l'environnement. **M. Dethiollaz** a parlé de la « supposée » présence de PFAS dans les eaux

souterraines, sujet qui sera traité dans ladite commission. M. Fuser tient à préciser que la présence de PFAS dans la zone de la Touvière est avérée et non pas supposée. Il lui paraît dès lors important que la commune reste attentive à ce problème.

La séance est levée à 20h15.

**8. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation**

Le Président

La Secrétaire